



TARIFS ECOLE DE MUSIQUE 2023/2024

Communes extérieures à la Communauté de Communes du Pays de Sommières

Enfants/Lycéens/Étudiants

Année

		172,00 €
EVEIL MUSICAL (moyennes et grandes sections)	-à partir du 2 ^{ème} enfant inscrit -à partir du 1 ^{er} enfant si représentant légal bénéficiaire du RSA	148,00 €
INSTRUMENT (30 mn) et Formation Musicale (FM) (1h)	-à partir du 2 ^{ème} enfant inscrit -à partir du 1 ^{er} enfant si représentant légal bénéficiaire du RSA	621,00 €
		564,00 €
INSTRUMENT (45 mn) et Formation Musicale (FM) (1h)	-à partir du 2 ^{ème} enfant inscrit -à partir du 1 ^{er} enfant si représentant légal bénéficiaire du RSA	771,00 €
		709,00 €
PRATIQUE INSTRUMENTALE SUPPLEMENTAIRE (selon places disponibles): - Instrument, chants musiques actuelles ou lyrique *	30 mn	440,00 €
	45 mn	661,00 €
INSTRUMENT OU CHANTS MUSIQUES ACTUELLES OU LYRIQUE* (Lycéens, Étudiants, Élèves ayant validés la fin de 1 ^{er} cycle FM)	30 mn	471,00 €
	45 mn	693,00 €
PRATIQUES COLLECTIVES UNIQUEMENT : - ENSEMBLES INSTRUMENTAUX, FORMATION MUSICALE - ATELIER COURS CHANT MUSIQUES ACTUELLES (semi-collectif, minimum 6 élèves)	-à partir du 2 ^{ème} enfant inscrit -à partir du 1 ^{er} enfant si représentant légal bénéficiaire du RSA	181,00 €
		155,00 €

Pour certains instruments, en fonction des places disponibles, cours groupés par 2 :

INSTRUMENT/CHANT (30 mn) par groupe de 2+ FORMATION MUSICALE (par élève selon places disponibles)	30 min	452,00 €
INSTRUMENT/CHANT EN GROUPE DE 2 (par élève et selon place disponible)	30 min	421,00 €
DECOUVERTE D'UN INSTRUMENT POUR LES ELEVES EN EVEIL MUSICAL (grande section)	30 min	40,00 € (pour 1 mois)



TARIFS ECOLE DE MUSIQUE 2023/2024

Communes extérieures à la Communauté de Communes du Pays de Sommières

Adultes

Année

INSTRUMENT/CHANT (30') + FORMATION MUSICALE (1h)		636,00 €
INSTRUMENT/CHANT (45') + FORMATION MUSICALE (1h)		789,00 €
INSTRUMENT /CHANT SANS FORMATION MUSICALE INSTRUMENT/CHANT SUPPLEMENTAIRE (selon places disponibles)	30 mn	496,00 €
	45 mn	721,00 €
PRATIQUES COLLECTIVES UNIQUEMENT : - ENSEMBLES INSTRUMENTAUX, FORMATION MUSICALE - ATELIER COURS CHANT MUSIQUES ACTUELLES (semi-collectif, minimum 6 élèves)		197,00 €
	à partir du 2ème ensemble	88,00 €

En fonction des places disponibles, il est proposé aux Adultes des cours de chant par groupe de 2 moyennant les tarifs suivants (par élève):

CHANT par groupe de 2 + FORMATION MUSICALE (par élève)	30 min	293,00 €
CHANT par groupe de 2 (par élève)	30 min	246,00 €

1- Formation musicale obligatoire pour tous les enfants inscrits dans le cursus de l'enseignement instrumental. Seuls les lycéens et les étudiants peuvent accéder à la pratique d'un instrument sans formation musicale

2- Ensembles instrumentaux gratuits pour les enfants et les adultes* qui suivent un cours d'instrument (adulte: payant à partir d'un deuxième ensemble) selon places disponibles et niveau instrumental

3- L'école se réserve le droit d'annuler l'ouverture d'un cours, si elle estime que le nombre d'inscriptions pour celui-ci n'est pas suffisant

*Chants musiques actuelles: à partir de 10 ans

*Chant lyrique: à partir de 16 ans

Modalités de paiement :

Le tarif de l'inscription de l'année scolaire comprend la pratique instrumentale, la formation musicale (FM), et/ou la musique d'ensemble, ainsi que les droits pour la copie (SEAM).

Il est possible de ne choisir que la musique d'ensemble ou la FM, dans ce cas, l'élève acquitte le tarif cours collectif.

Le paiement s'effectue

soit par :

- chèque à l'ordre de la régie de recettes l'Ecole de Musique,
- chèque-vacances ANCV (pas de rendu de monnaie),
- numéraire
- carte bancaire via l'espace famille DuoNET

Afin d'accorder des facilités de paiement aux familles, il est possible de fractionner le règlement

soit par :

- prélèvement automatique effectué à chaque trimestre le 15 novembre, le 15 février et le 15 avril de l'année scolaire en cours
- virement échelonné de une à six fois sur la période novembre à avril de l'année en cours (contacter le service des finances à la CCPS au 04.66.77.09.63 pour la mise en place)

Les tarifs sont annuels et ne font l'objet de remboursement que dans les conditions précisées dans le règlement intérieur de l'école de Musique.





ASPERES • AUJARGUES • CALVISSON • CANNES ET CLAIRAN • COMBAS • CONGENIES • CRESPIAN • FONTANES • JUNAS • LECQUES
MONTMIRAT • MONTPEZAT • PARIGNARGUES • SAINT CLEMENT • SALINELLES • SOMMIERES • SOUVIGNARGUES • VILLEVEILLE